

Image not found or type unknown



Partage d'un bien immobilier

Par **caranell**, le **24/02/2010** à **09:28**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement propriétaire de mon appartement, que j'ai acheté AVANT l'emménagement de mon compagnon (nous ne sommes ni mariés, ni paxés) 1 an plus tard.rnrnDepuis son arrivée, nous en partageons TOUS les frais, même le paiement du crédit.rnrnJe souhaiterais savoir quelles sont les possibilités et les démarches à faire pour qu'il soit mon héritier direct (ou propriétaire au même titre que moi) dans le cas où je décéderais avant lui.rnrnMerci d'avance pour vos réponses.rnrnCaranell

Par **fif64**, le **24/02/2010** à **11:01**

Vous faites un testament et SURTOUT vous vous pacsez, sinon il devra payer 60 % de la valeur de l'appartement en droits à l'Etat.....